

AFRICAN UNION		UNION AFRICAINE
الاتحاد الأفريقي		UNIÃO AFRICANA
Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Tel 251-11-5517700 Fax. 251-11-5517844		

MISSION D'OBSERVATION DE L'UNION AFRICAINE
POUR L'ELECTION PRESIDENTIELLE
DU 21 JUIN 2014
EN REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

DECLARATION PRELIMINAIRE

I. INTRODUCTION

Sur invitation du Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, la Présidente de la Commission de l'Union africaine (UA), **S.E. Mme Nkosazana Dlamini Zuma**, a dépêché une Mission d'Observation Electorale (MOE-UA) à l'occasion de l'élection présidentielle du 21 juin 2014.

Conduite par **S.E. Béji Caïd ESSEBSI**, ancien Premier Ministre de la République Tunisienne, la MOE-UA est composée de 46 observateurs venus d'une vingtaine de pays : Algérie, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Ethiopie, Gabon, Niger, Nigéria, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, la République Arabe Sahraouie Démocratique, Sénégal, Tchad, Togo et Tunisie. Ces observateurs sont issus pour la plupart du Parlement panafricain, des organes de gestion des élections et des organisations de la société civile.

La Mission a reçu l'appui technique et logistique d'experts de la Commission de l'Union africaine, du Parlement panafricain et de l'Institut Electoral pour une Démocratie Durable en Afrique (EISA).

La MOE-UA a le plaisir de publier son évaluation du processus électoral au terme de l'observation des opérations de vote et de dépouillement des voix.

II. OBJECTIFS ET METHODOLOGIE

1. Conformément au mandat qui lui est conféré par les instruments de l'UA régissant les élections démocratiques en Afrique, la MOE-UA a pour objectif principal l'évaluation indépendante de la régularité, de l'équité et de la crédibilité de l'élection présidentielle du 21 juin 2014 en Mauritanie. Afin de se prononcer sur cette élection, la MOE-UA a entrepris certaines activités tout au long de son séjour en Mauritanie.
2. En vue d'évaluer les spécificités du contexte local et les préparatifs de l'élection sur l'ensemble du territoire, 15 équipes d'observateurs ont été

déployées du 19 au 22 juin 2014 dans les 13 Wilayas (Régions) du pays, à savoir : Nouakchott, Trarza, Inchiri, Nouadhibou, Brakna, Gorgol, Assaba, Guidimakha, Hodh El Gharbi, Hodh Ech Chargui, Tagant, Adrar et Zemmour. Outre l'observation de la fin de la campagne électorale, les observateurs de la MOE-UA ont échangé avec certains acteurs locaux dans leur aire de déploiement.

3. La MOE-UA a pris part à la séance d'information de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) tenue le 19 juin 2014 dans l'optique de s'informer sur les aspects procéduraux, techniques et logistiques de l'organisation de cette présidentielle.
4. Les équipes de la MOE-UA ont observé dans certaines localités, le vote des forces armées et de sécurité organisé le 20 juin 2014. Le 21 juin 2014, les observateurs de la MOE-UA ont observé l'ouverture du vote, les opérations de vote et le dépouillement.

III. ENVIRONNEMENT PRE-ELECTORAL

A. Contexte politique

5. L'élection présidentielle du 21 juin 2014 intervient dans un contexte de désaccord entre les acteurs politiques. Les discussions entre la majorité présidentielle et l'opposition en vue d'une participation inclusive au scrutin présidentiel n'ont pas abouti. Les partis politiques qui s'étaient retirés du dialogue national en 2011 et qui ont boycotté les élections couplées de 2013 souhaitaient revenir sur les réformes opérées par ledit dialogue, tandis que la majorité présidentielle et les autres partis de l'opposition y ayant pris part considéraient ces réformes comme acquises. Aucun compromis n'ayant été trouvé, une partie de l'opposition, réunie au sein du Front National pour la Démocratie et l'Unité (FNDU), une coalition élargie aux organisations syndicales et de la société civile, va confirmer son mot d'ordre de boycott de l'élection présidentielle.

B. Administration électorale

6. La CENI veille à la régularité des opérations électorales, de la validation du fichier électoral à la transmission des résultats provisoires au Conseil Constitutionnel. Elle est sous la direction d'un Comité Directeur de 7 personnes, investies pour un mandat de cinq ans, dont la nomination par le Président de la République doit être entérinée par la majorité présidentielle et l'opposition.
7. La création de la CENI est un des fruits du dialogue politique de 2011 qui a servi de fondation à l'organisation des élections législatives et municipales de 2013. La réforme de la CENI est une des revendications exprimées par l'opposition lors du dialogue tripartite inachevé de mai 2014. La Mission note que tout comme lors des scrutins couplés de 2013 la CENI n'a pas fait l'objet

d'un consensus au sein de la classe politique mauritanienne. Certains acteurs socio-politiques regroupés au sein du FNDU ont à nouveau remis en question l'indépendance de la CENI et sa capacité à organiser une présidentielle crédible et transparente.

8. La Mission a noté que l'arrêt du dialogue tripartite entre le Gouvernement et les deux composantes de l'opposition a contribué à renforcer les suspicions d'une partie de la classe politique quant à l'impartialité de la CENI. L'absence d'un consensus sur l'organisation du scrutin présidentiel de 2014 a conduit au retrait d'une partie de l'opposition.

C. Campagne électorale

9. La Mission relève que les dispositions légales et réglementaires régissant la campagne électorale indiquent la durée, les modalités d'organisation des activités de propagande électorale, du financement et de la couverture médiatique.
10. La Mission est d'avis que ces dispositions sont de nature à garantir aux différents compétiteurs politiques les conditions nécessaires d'un scrutin ouvert et crédible.
11. Dans l'ensemble, la campagne électorale s'est déroulée dans un climat calme et serein. Outre la timidité de l'ambiance électorale, la Mission a constaté un réel déséquilibre entre les candidats en lice dans les activités de campagne et dans la couverture médiatique ainsi que la pose des affiches électorales en dehors des emplacements prévus à cet effet par la loi.

IV. OBSERVATIONS DU SCRUTIN ET DU DEPOUILLEMENT

12. 1.328.168 Mauritaniens, ont été appelés à se rendre aux urnes le 20 juin 2014 pour les forces armées et de sécurité et le 21 juin pour le reste de l'électorat. La Mission a été informée de la tenue du vote de 10.772 électeurs établis à l'étranger dans 23 bureaux de vote implantés dans 6 pays en Afrique, en Europe et au Moyen Orient. Elle salue ces dispositions spéciales qui offrent l'opportunité aux Mauritaniens de la diaspora de participer au renouvellement des institutions républicaines en Mauritanie.
13. La population électorale pour l'élection présidentielle est de 1.189.105 d'inscrits. Par rapport aux scrutins de 2013 la MOE-UA note un accroissement de 139.063 personnes.

A. Ouverture des bureaux de vote

14. La totalité des bureaux de vote visités par la Mission a ouvert à l'heure conformément à la législation électorale qui fixe le début des opérations de vote à 7 heures du matin. L'ouverture s'est faite dans le respect de la procédure.

B. Localisation des bureaux de vote et accessibilité

15. 83,9% des bureaux de vote visités par la MOE-UA étaient accessibles aux électeurs. La localisation de 16,1% des bureaux de vote a posé des problèmes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées.

C. Matériel électoral

16. La disponibilité en quantité suffisante du matériel électoral dans tous les bureaux de vote visités par les équipes de la MOE-UA confirme le respect par l'administration électorale du plan de déploiement et des délais impartis. Il y a lieu de signaler dans quelques rares cas la mauvaise qualité des lampes fournies pour le dépouillement.
17. La MOE-UA a également constaté le non affichage des listes électorales à l'entrée des bureaux de vote. Comme elle a relevé que tous les représentants des candidats ne disposaient pas systématiquement des listes électorales.

D. Personnel électoral

18. Le personnel électoral est arrivé dans les différents bureaux de vote visités bien avant l'ouverture du vote. Toutefois, il ne se distinguait pas aisément des autres acteurs au sein des bureaux de vote du fait de la non utilisation systématique de l'équipement mis à sa disposition.
19. De manière générale, la MOE-UA a noté que le personnel électoral a fait montre de professionnalisme, d'efficacité et de maîtrise des procédures dans les bureaux de vote visités.

E. Participation électorale

20. La Mission a noté dans les bureaux de vote visités une affluence moyenne, notamment aux premières heures du vote.

F. Participation de la femme

21. La MOE-UA a constaté l'implication remarquable de la femme à tous les niveaux des opérations électorales, à la fois comme électrice, observatrice, représentante de candidat ou membre du personnel électoral. Dans les bureaux de vote visités, 38,7% des membres étaient des femmes.

G. Procédures de vote

22. Dans la plupart des bureaux de vote visités, il a été constaté que les procédures de vote ont été respectées. Cependant, la vérification de la présence de l'encre indélébile sur le doigt des électeurs n'était pas systématique dans 14,3% des bureaux de vote visités.

H. Représentants des candidats et observateurs

23. La Mission a relevé la présence des représentants des candidats, parmi lesquels de nombreuses femmes, dans la quasi-totalité des bureaux de vote. Cependant, tous les candidats n'étaient pas systématiquement représentés.
24. Aucun représentant de candidat ne s'est plaint d'obstruction ou d'intimidation et ceux qui le souhaitent ont pu faire leurs observations qui ont été consignées dans les procès-verbaux.
25. Quant aux observateurs, les équipes de la MOE-UA ont rencontré des observateurs nationaux déployés par l'Observatoire National des Elections (ONEL) et le Forum des Organisations Nationales et des Défenseurs des Droits Humains ainsi que des observateurs internationaux de la Ligue Arabe, la Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDHO), l'Organisation de la Francophonie (OIF) et l'Union du Maghreb (UMA).

I. Sécurité

26. La MOE-UA a noté sur le terrain un déploiement conséquent des forces de l'ordre chargées d'assurer la sécurité du scrutin. Dans la totalité des bureaux de vote observés, ces forces étaient cantonnées aux abords des bureaux de vote. Toutefois, leur présence a été relevée à l'intérieur de 13% des bureaux de vote visités.
27. Le jour du scrutin, aucun incident de quelque nature que ce soit n'a été relevé par les quinze équipes d'observateurs déployées dans les treize régions que compte le pays.

J. Clôture du scrutin et dépouillement

28. 73,3% des bureaux de vote visités par les équipes de la MOE-UA ont fermé à 19 heures, heure légale de clôture.
29. Les observateurs ont constaté que les opérations de dépouillement se sont déroulées en l'absence des citoyens.

RECOMMANDATIONS

Au Gouvernement

- La Mission exhorte le Gouvernement à engager les initiatives appropriées en vue d'une harmonisation des différents textes législatifs et réglementaires relatifs aux élections ;
- La Mission encourage le Gouvernement et les partis politiques à poursuivre la concertation politique au-delà de ces élections.

A la CENI

La Mission recommande à la CENI :

- de prendre les dispositions appropriées pour améliorer la qualité du matériel électoral, notamment la carte d'électeur ;
- d'assurer la mise à jour permanente de la liste électorale ainsi que son affichage à l'entrée de tous les bureaux de vote pour une meilleure orientation des électeurs;
- de veiller à la distribution préalable des cartes d'électeur;
- d'organiser des campagnes de sensibilisation des populations pour une meilleure appropriation du processus électoral.

A l'Observatoire National de Surveillance des Elections

La Mission recommande :

- d'augmenter le nombre d'observateurs issus de la société civile en vue d'une meilleure couverture du territoire national;
- de veiller à renforcer les capacités de ces observateurs pour une meilleure appréciation du processus électoral par la société civile.

Aux Partis politiques

- La Mission exhorte tous les partis politiques à poursuivre les efforts de concertation et de dialogue, en vue de restaurer la confiance entre les différentes forces politiques pour toute amélioration qui serait jugée utile au dispositif électoral de la République Islamique de Mauritanie qui a déjà enregistré des progrès.

A la communauté internationale

- La MOE-UA appelle le reste de la communauté internationale à appuyer davantage la Mauritanie dans ses avancées démocratiques.

V. CONCLUSIONS

La présidentielle du 21 juin 2014 s'est déroulée dans des conditions acceptables de liberté et de transparence au regard de la législation nationale en vigueur.

La MOE-UA apprécie le climat de paix et de sérénité dans lequel le scrutin s'est déroulé et salue la maturité dont ont fait preuve le peuple et la classe politique mauritaniens. A cet égard, la Mission d'observation salue la retenue du FNDU qui, en dépit de son appel au boycott, n'a posé aucun acte de nature à entraver le bon déroulement des opérations électorales.

La MOE-UA fait appel au sens de responsabilité de tous les acteurs politiques et sociaux en vue de préserver le calme et l'esprit de civisme. Elle exhorte les acteurs politiques à faire prévaloir les voies légales de recours en cas de contestation des résultats de l'élection.

La MOE-UA adresse ses remerciements au peuple et aux autorités mauritaniens pour les commodités et les facilités lui ayant permis de réaliser son mandat.

Fait à Nouakchott, le 22 juin 2014

Pour la Mission,
S. E. Béji Caïd Essebsi
Chef de Mission